

# EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION (EPI)

## Que dit la réglementation ?

*Les arrêtés du 2 mai 2005 et 30 décembre 2010 précisent les missions du service de sécurité incendie, les conditions d'emploi et la qualification des personnels qui le composent. Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément aux présent arrêtés doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé.*

*En outre, l'article L.230-2 du Code du travail stipule que le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et morale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires.*



Les équipiers de première intervention sont sensibilisés et formés sur la démarche coordonnée d'intervention et de lutte en cas d'occurrence d'un incendie.

L'équipier de première intervention est en mesure d'intervenir rapidement avec les moyens mis à disposition par l'entreprise pour traiter l'incendie lorsqu'il le peut, sécuriser la zone afin de faciliter l'intervention des secours extérieurs et évacuer les personnels et publics présents dans l'environnement de travail. Enfin, il est capable de faire un rapport de la situation d'incident et d'informer sa hiérarchie.

## OBJECTIFS :

- Appliquer les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies
- Donner l'alerte rapidement et utiliser les moyens de première intervention
- Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement
- Identifier les types de feux
- Alerter les services de secours adéquats
- Déterminer et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté pour procéder à l'extinction en toute sécurité

## EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Sapeurs-pompiers professionnels

## DURÉE :

- 7 heures (1 jour)

## PRÉREQUIS :

- Aucun

## EN FIN DE FORMATION :

- Délivrance d'une attestation de formation
- Sur demande, une clé USB contenant l'essentiel de la formation



**INEPS**  
Institut National  
d'Expertise en  
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma  
20 rue Ampère  
93200 Saint-Denis  
[contact@ineps.fr](mailto:contact@ineps.fr)  
[www.ineps.fr](http://www.ineps.fr)

## DESCRIPTION

- Connaître les caractéristiques du feu :
  - L'origine d'un départ de feu
  - Les différentes classes de feu
  - La combustion
  - Le triangle du feu
  - La propagation
  - Les feux d'origine électrique
- Identifier les moyens d'extinction :
  - Les différents types d'extincteurs
  - Les robinets d'incendie armés (RIA)
- Connaître les principes généraux de prévention et le danger des fumées
- Mettre en place un dispositif d'évacuation :
  - Identification des situations d'évacuation
  - Les acteurs d'une procédure d'évacuation et leurs missions
  - Les supports et les équipements nécessaires à une bonne évacuation
- Visite du site ou de l'unité de travail (prise en compte des procédures internes à l'établissement) et mise en œuvre d'une procédure d'évacuation



## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Évaluation pratique individuelle :

- Mise en situation des stagiaires
- Analyse des situations et actions correctives
- Bilan

## POURQUOI CHOISIR L'INEPS ?

- Des prestations adaptées à tout type d'entreprise dans un cadre hors norme
- Un centre de formation innovant et immersif (matériel et décors du monde du cinéma)
- Une équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
- Une expertise reconnue et récompensée
- Une offre de formation en inter et intra sur l'ensemble du territoire



**INEPS**  
Institut National  
d'Expertise en  
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma  
20 rue Ampère  
93200 Saint-Denis  
[contact@ineps.fr](mailto:contact@ineps.fr)  
[www.ineps.fr](http://www.ineps.fr)